

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 27 mai 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 mai 2014**

**2014 DAC 1156** Subventions (45.000 euros) et avenants à convention avec les associations Décor sonore, Ktha Compagnie et Même Ici.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à trois compagnies et lui demande l'autorisation de signer les avenants correspondants ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle relatif à subvention de fonctionnement attribuée à l'association Ktha Compagnie, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 15.000 euros est attribuée à l'association Ktha compagnie, 22-26 rue du Sergent Bauchat, 75012 Paris au titre de 2014 ; SIMPA 20192 ; 2014\_04201.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle relatif à une subvention de fonctionnement attribuée à l'association Même Ici, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 15.000 euros est attribuée à l'association Même Ici, 23, rue Ramponeau, 75020 Paris. SIMPA : 139301 ; 2014\_04265.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement de 15.000 euros est attribuée à l'association Décor Sonore, 77 rue des Cités Villa Mais d'Ici, 93300 Aubervilliers. SIMPA : 20844 ; 2014\_01672.

Article 6 : La dépense correspondante, soit 45.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.